

On parle de nous : Mobalib

<https://www.mobablog.fr/la-calmie-une-nouvelle-solution-de-repit-pour-les-proches-aidants-girondins/>



En France, 12 millions de personnes sont en situation de handicap. Pour les aider, près de 11 millions de proches aidants les accompagnent et tiennent un rôle essentiel dans leur vie quotidienne. Une mission aussi naturelle que dévorante qu'il est nécessaire d'accompagner pour soutenir ces forces de l'ombre et de l'abnégation.

C'est l'objectif du projet girondin **La Calmie**, porté par le Collectif HANDICAP! Nous avons rencontré Sylvie MEUNIER, présidente du collectif, qui nous explique tout !

"Bonjour Sylvie, pourriez-vous nous en dire un peu plus sur vous et vous présenter ?

Je suis Sylvie MEUNIER, éducatrice spécialisée de formation initiale. J'ai exercé ce métier durant 25 années. Puis, j'ai exercé des postes de direction à l'hôpital de jour l'Oiseau Lyre de l'association ARI pendant six ans et depuis octobre dernier à la direction du Dispositif de Mise à l'Abri Repli et Respiration (DMARR) géré par l'association Laïque du Prado.

J'ai toujours eu, depuis mon adolescence, un engagement associatif très fort, marqué par la volonté de réduire les inégalités.

Racontez-nous votre expérience avant la mise en place de votre projet de soutien aux aidants.

Au sein de l'ARI, j'ai co-animé un groupe de parole parents professionnels qui, au fur et à mesure de son évolution et des rencontres nous a amené à mettre en place deux colloques :

- En 2017 sur la thématique de l'inclusion et du pouvoir d'agir des personnes en situation de handicap et leur famille. Nous avons souhaité valoriser les initiatives de différentes associations de familles et organismes. Différentes associations de familles et des professionnels se sont alors mobilisés pour réfléchir ensemble. Tout naturellement, nous nous sommes baptisés « Collectif Handicap ! »,
- En 2018, nous avons mené une enquête auprès des familles sur leur besoin de répit et avons présenté les résultats en 2019 lors d'un second colloque. Quelques semaines après, nous avons initié 4 groupes de travail parents-professionnels-bénévoles sur différentes thématiques : celle des « solutions de répit hors domicile » s'est rapidement détachée comme étant celle attendue par les familles. Nous nous sommes attelés à la tâche et avons élaboré le projet « La Calmie ». Nous avons interpellé la CAF, le Conseil Départemental, la MDPH qui se sont montrés très intéressés pour soutenir le projet. Des partenaires privés (Malakoff Humanis, AG2R) se sont joints à l'aventure.

L'implication de toutes les bénévoles (il s'agit, pour l'instant, de femmes uniquement) est d'une richesse inouïe et c'est bien grâce à leur engagement sans faille que le dispositif a vu le jour et perdure.

Les familles nous font confiance et les différentes enquêtes menées pour valoriser et améliorer notre dispositif en témoignent.

Le Collectif Handicap ! s'est constitué en association loi 1901 le 2 mars 2020. J'en assure la présidence entourée d'une équipe de bénévoles extraordinaires !

Qu'est-ce que « La Calmie » ?

La Calmie est le moyen de procurer des temps de répit aux parents d'enfants et d'adolescents en situation de handicap. Nous proposons des accueils, dans des locaux qui nous sont gracieusement prêtés (Hôpital de jour l'Oiseau-lyre de l'ARI sur Léognan, Villa de l'IME Don Bosco à Gradignan, Relais des aidants de Mérignac, IME de l'Alouette de l'ADAPEI à Pessac) pour un groupe de 5 jeunes. Les accueils ont lieu tous les samedis (hors vacances de Noël), 3 jours en semaine la seconde moitié des petites vacances scolaires, et 3 jours en semaines sur la période estivale.

Une fiche de recueil des besoins et centres d'intérêt des jeunes est renseignée au préalable avec les parents. Nous ne proposons aucune prise en charge spécialisée, notre accueil est basé sur le loisir.

Les jeunes sont accompagnés, tout au long de la journée par des intervenants sociaux mis à disposition par le SAAD (Service d'Aide A Domicile) Amelis services. Depuis octobre et jusqu'à juin, deux jeunes volontaires en service civique d'Unis Cités les ont rejoints. Ceci nous permet de pouvoir accueillir des jeunes avec des troubles un peu plus sévères et de proposer du « 1 pour 1 » ou « 2 pour 1 » selon les situations.

Notre projet consiste également à faire monter en compétences ces professionnels. Des actions de supervisions des pratiques sont ainsi programmées régulièrement.

Les bénévoles du Collectif Handicap sont aussi présentes chaque journée d'accueil pour accueillir les parents et débriefer avec l'équipe en fin de journée.

Comment et où inscrire son enfant ayant des besoins spécifiques ?

C'est très simple : les familles nous contactent via notre adresse mail collectif.handicap@yahoo.com. Nous leur adressons le dossier administratif de demande de répit et les contactons pour la fiche de recueil des besoins. Avant le début de chaque trimestre, nous envoyons aux familles les dates prévues. A elles de nous faire part de leurs besoins en termes de répit. Nous devons procéder à des arbitrages : la demande est forte et nous n'avons pas, pour l'heure, les moyens de répondre positivement à toutes les demandes. Les parents l'ont bien compris et nous font confiance. Nous restons équitables dans les choix.

Si une place se libère, nous sommes très réactives et contactons prioritairement les familles dans une situation très compliquée (en attente de prise en charge spécialisée, famille mono parentale, famille nombreuse, fratrie en situation de handicap, etc...)

Quel message voulez-vous porter aux personnes concernées aujourd'hui ?

Les besoins de répit des familles ne doivent pas rester silencieux. Même si nous ne pouvons répondre à toutes les demandes actuellement, nous les faisons toutes remonter, sans exception, dans les différents bilans exigés par nos financeurs. Il s'agit pour nous de souligner le nombre de familles en attente de répit en Gironde afin que les politiques publiques en faveur des aidants puissent pleinement se décliner sur notre Département à partir des besoins qu'ils expriment.

Il y a de nombreuses associations qui œuvrent à proposer des solutions sur les territoires. Il ne faut pas hésiter à les solliciter. **Le répit ne doit plus s'envisager lorsque les familles sont à bout de souffle, il doit s'anticiper**, être accompagné et correspondre aux besoins exprimés par les parents. En cela, la co-construction parents-professionnels-bénévoles est incontournable et enthousiasmante !